

# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



## COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Jeudi 27 Janvier 2022 à 18h00

Salle du Conseil

Siège de la Communauté de Communes "Les Avant-Monts" à Magalas

### **Présent.e.s :**

Mme Agnès BERY, Mme Martine GIRAULT, Mme Marie-Noëlle SCHENCK, Mme Monique SERAFIN

M. Frédéric BARRET, M. Daniel BARTHES, M. Gérard BORDES, M. René BUTTAY, M. Gérard GUERIN, M. Michel GRELLIER, M. Jacques HAGEGE, M. Jacques MANTION, M. Francis PRIEUR, M. Alain SCHENK, M. Jean Louis SERVAT

### **Excusé.e.s :**

Mme Christelle DELMAS, M. Sébastien COLLIER, M. Mickaël HUET, M. Gerard MARIVIN, M. Gabriel MOORAT,

**Agent présent :** M. Éric VERLET (Agent référent)

La commission débute à 18h00 par un mot d'accueil du Président Jacques HAGEGE.

Afin de faciliter les interventions, M. HAGEGE demande s'il est possible, à la prochaine réunion, d'avoir un accès à internet via WIFI.

M. BUTTAY souhaite prendre la parole afin d'évoquer le PCAET. Celui-ci rappelle que le PCAET est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et qu'il s'agit d'une planification contraignante d'objectifs chiffrés et contrôlés et dont la compétence est communautaire.

Elle s'appuie sur une charte de concertation et sur l'importance de la communication avec les habitants (Voir le forum de lancement en 2017) avec notamment une plateforme en ligne. A la lecture du compte-rendu du conseil de développement du 13/05/2019, lors de sa création, le conseil de développement doit être consulté pour le PCAET.

M. BUTTAY indique également que la 1<sup>ère</sup> version du PCAET date du 10/10/2020 et que l'avis du MRAe date du 05/02/2021. Il en ressort 3 questions :

- Le PCAET sera-t-il conduit jusqu'à sa réalisation ? A quelle date aura lieu le dépôt final ? Le suivi citoyen sera-t-il effectif ?

### **1/ Avis sur le projet de territoire - Thématique 1 : Les Liens**

M. HAGEGE propose alors de reprendre l'ordre du jour en travaillant sur le Projet de territoire et en particulier les thématiques suivantes : Les liens : sociaux, intergénérationnels et territoriaux

Cette première thématique regroupe les actions autour des liaisons entre communes, des liaisons entre générations et des liaisons vers les populations (catégories sociales...). Elle s'inscrit dans les projets présentant une notion de dynamique. Le lien est l'action de relier, de tendre vers l'altérité dans un souci de désenclavement, de retrait d'isolement.

S'appuyant sur le document initial proposé lors du conseil de développement du 27/01/2022, il s'agit de reprendre les points déjà existants sur lesquels le conseil de développement souhaite donner son avis et éventuellement, de proposer de nouvelles idées.

Il est important de préciser qu'en matière de projet, il faut différencier ceux qui peuvent être portés par l'EPCI car faisant partie des compétences, de ceux qui peuvent être soutenus.

VOIR ANNEXE

### **2/ Questions Diverses**

M. HAGEGE informe l'assemblée de la tenue d'un atelier le 01/02/2022 autour de la préservation de sols. Il demande qui serait disponible pour y participer. M. Gérard GUERIN et M. Jacques HAGEGE représenteront le conseil de développement.

Il est soulevé la question des échanges par mail. M. HAGEGE propose de conserver les pratiques actuelles en centralisant les mails à : [culture@avant-monts.fr](mailto:culture@avant-monts.fr) et de diffuser à l'ensemble des membres présents, qui ont donné leur accord au préalable, leur adresse mail.

Enfin, M. HAGEGE propose le Jeudi 17 Mars 2022 à 18h00 pour le prochain conseil de développement dont l'ordre du jour principal sera la réflexion sur les thématiques 2 et 3 du futur projet de territoire, à savoir :

Thématique 2: Mutations environnementales et citoyennes;

Thématique 3: Équité, subsidiarité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se termine à 20h00.

Jacques HAGEGE  
Président du Conseil de Développement des Avant-Monts



P/O ERIC VERLET